

# Amiante

## Responsabilités et rôle de l'employeur ou du Chef d'établissement

FORMACODE : 42817

### OBJECTIFS

Intégrer dans sa démarche de prévention, ses obligations et responsabilités en tant qu'employeur et délégataire concernant l'organisation et la réalisation d'opérations sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.  
Appliquer dans son établissement, la nouvelle réglementation relative au risque « amiante ».  
Mettre en adéquation la formation au risque amiante des salariés avec les opérations réalisées.  
Intégrer les entreprises extérieures dans le respect des exigences de prévention du risque amiante.

### TYPE DU PUBLIC

Employeurs.  
Responsables Ressources Humaines.  
Responsables sécurité.  
Acheteurs.  
Maîtres d'ouvrage.  
Gestionnaires de patrimoine.

### PRÉREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

### PÉDAGOGIE

#### OUTILS ET MOYENS

- > **Méthodes pédagogiques**  
Présentation illustrée de nombreux exemples.  
Études de cas.
- > **Moyens techniques**  
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
- > **Moyens humains**  
Formateur qualifié en prévention du risque amiante et/ou ayant une expérience d'encadrement d'intervention en présence d'amiante et/ou en coordination SPS.

#### ÉVALUATION

- > Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences.  
- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

## CONTENU

### > **Contexte réglementaire**

Le Code du travail • L'arrêté du 23 février 2012 • Les règles applicables aux différentes activités pouvant exposer à l'amiante

### > **L'arrêté du 23 février 2012, le décret du 4 mai 2012 et ses arrêtés d'application**

Les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante • Le rôle et les obligations de l'employeur et/ou du chef d'établissement • Les principes visant l'organisation et la supervision des opérations • Le cas des entreprises extérieures • Quelle formation pour quels opérations, interventions, travaux ?

### > **Impact sur le Document Unique et le plan de prévention**

### > **Le suivi des formations et des recyclages en formation**

### > **Études de cas**

Construction de scénarios d'organisation pour différents types d'opérations • Identification des tâches et formations requises associées aux différentes populations d'un établissement

## MODALITÉS

**Durée** : 1 jour.

**Prix** : nous consulter.